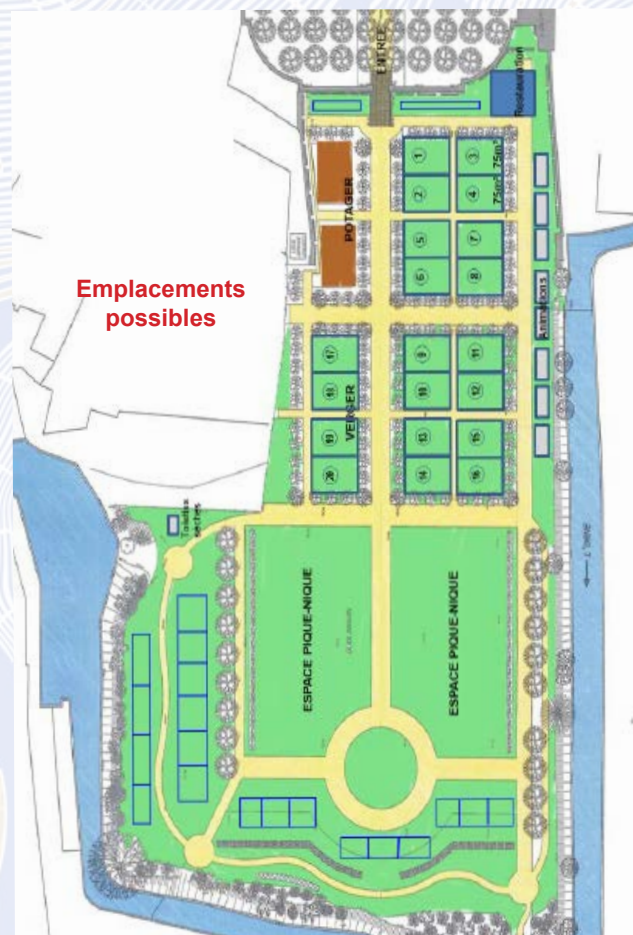


## Règlement 2017 de la Fête des arbres

La Fête des arbres organisée pour la sixième année par la Ville de Sées se tiendra les **28 et 29 octobre 2017** dans les jardins du Palais d'Argentré.

Le cadre magnifique et la vue imprenable sur le Palais d'Argentré et la cathédrale feront de nouveau de cet événement un moment de partage entre le public et les professionnels.

Nous vous convions à participer à cet événement et à proposer vos produits, en renvoyant le bulletin de participation **avant le 2 octobre 2017**.



- L'ouverture des grilles se fait à 7 h.
- Pour permettre l'installation de tous les exposants, le déchargement des véhicules s'effectuera suivant l'ordre d'arrivée. **Une fois l'installation terminée, les exposants devront obligatoirement stationner leur véhicule à l'extérieur des jardins.**
- Attention : l'accès au parc est limité aux véhicules de moins de 3,50 m de haut et moins de 2,70 m de large.**

- Les professionnels doivent être obligatoirement munis le jour de la manifestation des documents suivants : n° URSSAF, copie de l'inscription au registre du commerce et des sociétés, carte professionnelle et attestation d'assurance à jour.

- Les professionnels devront s'acquitter du prix à payer par chèque pour leur emplacement (tarif global pour les deux jours) : **40 €** pour un emplacement standard (environ 78 m<sup>2</sup>), **80 €** pour un emplacement double et **20 €** pour un petit stand animation. Les chèques seront déposés les jours suivants la manifestation.

- Les particuliers devront être munis d'une photocopie de leur carte d'identité et de leur attestation de responsabilité civile. Pour leur participation, l'emplacement est gratuit.

- **Chaque participant doit restituer son emplacement en bon état de propreté.**

- Les exposants retenus s'engagent à être présents pour toute la durée de la manifestation.

- Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables en cas de vol ou de dégradation des objets présents sur les emplacements.

- Les demandes d'admission seront examinées par l'organisateur qui se réserve le droit de les accepter ou de les refuser selon les places disponibles, dans l'ordre d'arrivée des inscriptions. Il se réserve le droit d'interdire un produit qu'il jugerait non conforme à l'esprit de la manifestation.

- Les annulations seront prises en compte jusqu'au sam. 21 octobre 2017. Le paiement sera alors retourné.

- La participation à cette manifestation est subordonnée à l'acceptation sans réserve de ce règlement.

## BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM : \_\_\_\_\_

PRÉNOM : \_\_\_\_\_

NOM de l'entreprise : \_\_\_\_\_

TEL. : \_\_\_\_\_

TEL. PORTABLE : \_\_\_\_\_

EMAIL : \_\_\_\_\_

PRODUITS PROPOSÉS A LA VENTE :  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

CHOIX d'EMPLACEMENT :

Simple (40€)  Double (80€)

Stand animation (20€)

CACHET PROFESSIONNEL :

**Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions indiquées dans le règlement qui m'a été envoyé. Je m'engage à les respecter, sous peine d'exclusion de l'évènement.**

Date et signature :



Merci de renvoyer ce coupon-réponse accompagné de votre règlement par chèque, à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC

Mairie de Sée  
Place du Général-de-Gaulle  
61500 Sées

### Comment venir à Sées ?

De nombreux accès sont possibles notamment par les deux autoroutes A28 et A88.

Depuis Caen, il est possible d'emprunter la RD 458.

Depuis Alençon, la RD 438 vous mènera à Sées en 20 mn.

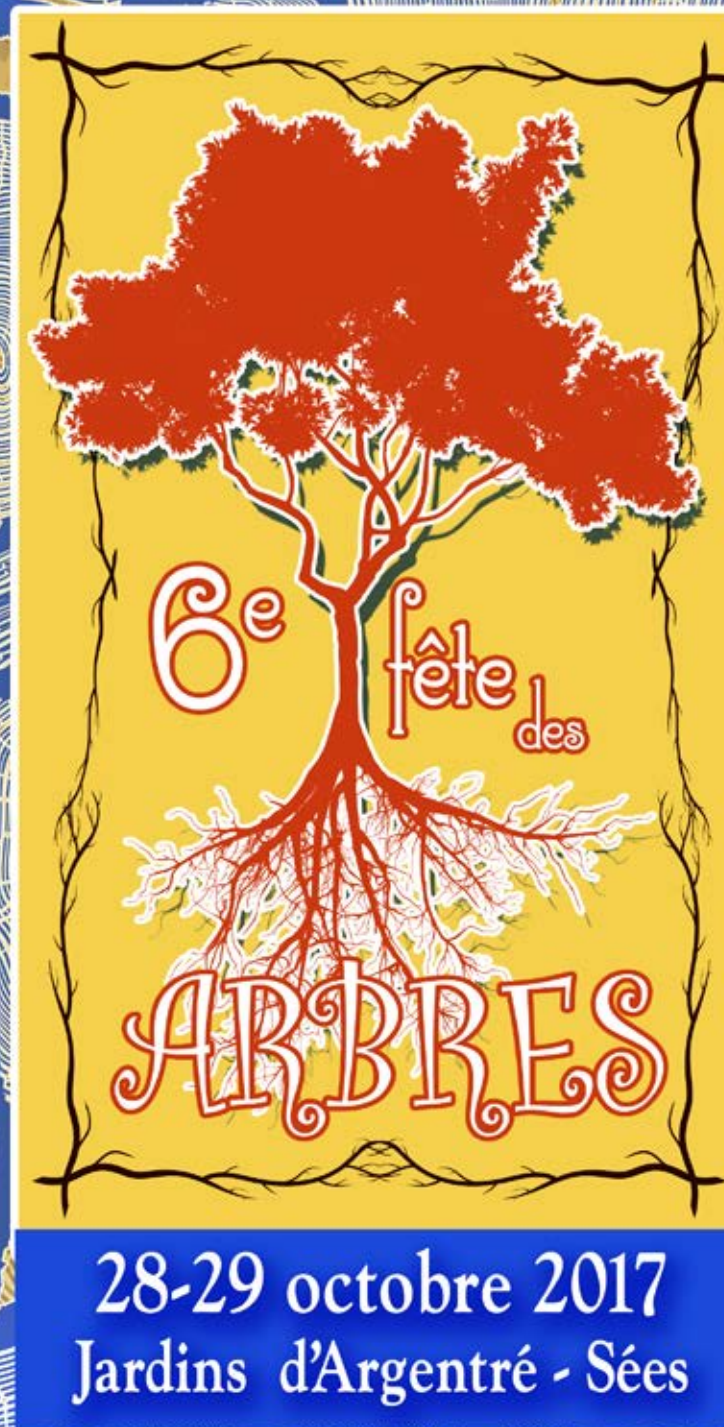
En centre-ville de Sées, une signalétique vous indiquera comment rejoindre les Jardins du Palais d'Argentré.

Le plan ci-dessous indique son emplacement.

Attention : entrée par la rue d'Argentré



Fête des arbres



28-29 octobre 2017  
Jardins d'Argentré - Sées



INFO : MAIRIE DE SEES 02.33.81.79.72

